

STOP A L'ISLAM



Une étude du Général Dubois détaillée et argumentée sur ce qu'il faut faire pour enrayer l'islam en France.

Par le général (2S) Roland Dubois

« Le tort des théories existe dans leur sécheresse ; le pourquoi semblerait ne pas leur appartenir, et ce pourquoi est cependant l'âme de notre action ».

Général de Brack (1789-1850).

J'aurais pu me contenter de proposer une liste de mesures à prendre pour contrer puis repousser l'islamisation de la France. Faire une sorte de memento en quelque sorte. Séduisant par sa concision et sa compacité, le memento fait peu de cas du pourquoi des choses qui est essentiel si on veut convaincre. Il ne convient qu'aux petites poches et aux petits esprits. C'est pourquoi j'ai pris le risque de faire long pour expliquer.

Table des matières :

Préambule

Etat des lieux

L'épine dans le pied : l'Islam.

Réflexions sur la démarche de résistance à l'Islam

Conclusion partielle

Quelle attitude adopter vis-à-vis des immigrants récents

Que faire ? Les nouveaux Français.

Que faire ? Les étrangers en situation régulière.

Que faire ? Les clandestins.

L'obstacle au changement : la cour européenne des droits de l'homme.

Mesures à prendre

Fermer les portes

Autres mesures

Chapitre 1

Préambule : le document ci-dessous est le résultat d'un travail solitaire ; il est donc logiquement destiné à être critiqué. Le texte reprend certaines de mes réflexions anciennes, complétées, parfois corrigées. Il n'a pas d'autre ambition que de poser les bases d'une étude, qui ne peut être menée que par un groupe pluridisciplinaire, qui devrait proposer des mesures concrètes rapidement ; car il y a urgence. Le bon sens et la détermination ne suffiront pas. Cette étude ne peut aboutir à des propositions réalistes et efficaces que si des compétences diverses, en particulier juridiques, sont mises à contribution. Il ne s'agit pas de faire entrer les propositions qui seront faites dans le cadre légal actuel qui est largement inadapté et insuffisant compte tenu de la situation, mais au contraire de créer un nouveau cadre légal et juridique adapté aux nécessités du moment.

Etat des lieux : la population vivant en France est à 20% au moins, soit étrangère, soit naturalisée de fraîche date. Sur cette masse, 80% au moins est de religion musulmane et son volume grandit sans cesse par l'immigration consentie, légale et irrégulière, et par la démographie naturelle. Le nombre de clandestins entrés ou restés illégalement est par nature imprécis ; mais le suivi, même parcellaire, des multiples aides qu'ils reçoivent permet cependant d'en évaluer le nombre à 500.000 au moins, sans doute bien davantage car les effets sont cumulatifs.

Toute cette population, à des degrés divers, en raison de son inadaptabilité majoritaire à notre société, de l'agressivité conquérante d'une grosse minorité agissante, souvent violente, surtout chez les jeunes particulièrement indisciplinés, pose, à court terme, des problèmes existentiels à la société, la culture, la civilisation, la démocratie françaises ; et in fine peut entraîner la disparition de la France telle que nous la connaissons et l'aimons.

Il faut mettre fin à cette situation. Le temps nous est compté.

Au lieu d'une politique lucide qui placerait en premier l'intérêt des Français, on a choisi depuis longtemps de tolérer, voire de faciliter, un flot constant d'immigrés venant de toutes les régions troublées ou économiquement sous-développées. Les chiffres sont en constante augmentation, le record annuel ayant été atteint en 2018 ; 450.000 environ en englobant le nombre estimé de clandestins.

La plupart de ces arrivants, majoritairement africains et musulmans, n'a pas une compétence particulière. Beaucoup ne parlent pas français. On laisse venir des gens qui vont grossir la masse des chômeurs dans un pays qui en compte encore plus de 8% de la population en âge de travailler^[1], et des familles, nombreuses souvent, qui vont alourdir les charges sociales sans contrepartie positive notable pour la nation. En fait, dans la plupart des cas, on « importe » des chômeurs et des ayants-droits sociaux. Pendant que de jeunes Français, formés eux, s'expatrient !

Le coût annuel de cette immigration, qui ne peut faire l'objet que d'estimations grossières, car aucune statistique ou étude sur des bases ethniques, raciales ou religieuses n'est autorisée en France, se situerait entre 30 et 80 milliards par an et augmente régulièrement.

En outre, et surtout peut-être, ces immigrants sont majoritairement porteurs de « gènes » civilisationnels contaminants destructeurs de notre société car leur assimilation s'avère généralement impossible.

^[1] Chiffre d'ailleurs trompeur car, les chômeurs « à temps partiel » ne sont pas inclus et, compte tenu de la proportion, inégalée dans les pays comparables, de personnels de la fonction publique par définition à l'abri, ces 8% ne sont « payés » que par 75% des « actifs ». Evidemment les conséquences de la crise du Covid19 ne sont pas prises en compte.

Chapitre 2

Contrairement à ce qui est dit et écrit souvent, par essence l'islam n'est pas une religion modérée. Peut-elle le devenir ? Ce qui se passe dans le monde depuis quelques décennies montre assez qu'elle n'en prend pas le chemin ^[1]

Elle fût guerrière et conquérante pendant mille ans sans que les Musulmans semblent en éprouver le moindre remords, contrairement à l'Occident qui ne cesse de battre sa coulpe et de s'excuser pour moins de cent ans de colonialisme dont tous les aspects ne furent pas négatifs, de loin s'en faut. Mahomet est le seul fondateur de religion qui fut un chef de guerre.

L'islam n'est pas une religion comme les autres. ^[2]

^[1] Voir l'excellent ouvrage de Jean-Claude Barreau « de l'islam en général et du monde moderne en particulier (éditions « le pré aux clercs ») dont la plupart des données de ce chapitre est tirée.

^[2] Islam veut dire « soumission »

En premier lieu, obstacle rédhibitoire à une intégration des « Croyants » dans notre société, elle ne reconnaît pas la séparation des « églises » et de l'état. « Rends à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » n'a aucun sens pour un Musulman ; tout est à Dieu. L'islam est donc l'ennemi de la démocratie. Là où l'islam s'est implanté, il **EST** l'état. Le Coran ne distingue pas le spirituel du temporel. La notion même de laïcité lui est inconnue. La seule loi c'est la Charia dictée par Dieu ; les hadiths en sont en quelque sorte les décrets d'application écrits par le prophète. Et la loi est tyrannique.

La femme adultère est lapidée, l'homosexualité est punie de mort, le voleur est amputé d'une main, puis s'il récidive, d'un pied. Certes les multirécidivistes doivent être peu nombreux ^[1]. Ajoutons l'absence de toute vie politique démocratique, les interdits alimentaires, sexuels, le jeûne obligatoire, la femme considérée comme un être inférieur et mariée d'autorité par les parents, son inexistence dans la vie publique. Il est hors de question qu'elle épouse un insoumis ^[2]. La femme est une prisonnière et sa prison est la maison de son mari ^[3]. La lecture rigoureuse des textes aboutit dans certains pays à la priver d'instruction, du droit de travailler, parfois même de soins médicaux. La part d'héritage d'un garçon est deux fois celle d'une fille. Nul ne peut abandonner la religion musulmane sans être puni de mort. Même peine pour les blasphémateurs comme Salman Rushdie, ou ceux de Charlie Hebdo.

Qu'on ne dise pas que ce bref inventaire est une caricature. C'était le vécu des populations afghanes il n'y a guère; et peut être à venir ; et le régime des Talibans était considéré comme exemplaire d'une communauté musulmane authentique par certains pays islamiques. On peut visiter les lieux saints de toutes les religions. Pas ceux de l'islam.

Quand les membres des religions du Livre (Judaïsme, Christianisme) sont tolérés, ils ne deviennent jamais des citoyens à part entière. Souvent ils ne peuvent détenir de charge publique et leur témoignage en justice ne vaut que la moitié de celui d'un Croyant. Ils furent longtemps les seuls à payer l'impôt et à travailler la terre avec les esclaves.

Les « droits de l'homme » sont une notion inconnue de l'islam qui ne reconnaît que ceux de Dieu. Contrairement à ce qui se dit, les pays musulmans n'ont pas ratifié la déclaration universelle des droits de l'homme telle que nous la connaissons. En 1990 les pays musulmans ont adopté (« déclaration du Caire »), la « déclaration des droits de l'homme en islam », de laquelle il ressort que tout est passé au crible de la

Charia. L'article 24 précise : « tous les droits et libertés énoncés dans la présente déclaration sont soumis à la charia islamique ». Voilà qui se passerait d'autres commentaires.

Et malheureusement l'évolution que nous discernons de nos jours ne va pas dans le sens d'une édulcoration de cette rigueur d'un autre âge. Les massacres perpétrés par les djihadistes conquérants de Syrie et d'Irak depuis 2014, la barbarie de la secte Boko Haram au Nigéria, au Niger, au Tchad, les exactions commises au nord-Mali en 2014 en sont une illustration terrifiante. L'Islam est religion d'état dans tous les pays musulmans. La Charia est la loi officielle de l'Arabie Saoudite, de la Mauritanie, du Pakistan, du Soudan, de l'Iran, de l'Afghanistan et depuis quelque temps de certains états du Nigeria, bientôt de Malaisie peut être. Elle est redevenue celle de la Libye que nous avons naïvement contribué à « libérer » en 2011, avant peut être de devenir celle d'autres états arabes. Mettons de côté certains Émirats du Golfe où la population autochtone est largement minoritaire et où la prospérité économique éclatante est étroitement liée au pétrole, à l'apport de technologies, de main d'œuvre étrangère et au tourisme ; situation qui oblige à une approche modérée des usages politiques et sociaux traditionnels.

Je ne crois pas à la sincérité des dirigeants des organisations islamiques soit disant modérées. L'Islam modéré reste à inventer. L'Islam est ou n'est pas. Ceux qui font semblant de croire que les terroristes de « l'état islamique » de Syrie, d'Irak ou d'ailleurs dévoient le message du vrai Islam, feraient bien de lire le Coran. Sauf quelques rares paragraphes, sa lecture est, austère certes, mais limpide. Rien à voir avec les prévisions de Nostradamus dont les textes peuvent être interprétés comme on veut une fois les événements passés. La violence extrême y est clairement exprimée, presque à chaque page.

Ce qui est dérangeant pour nous Occidentaux, et Français en particulier, c'est que la population musulmane de France, celle qui, grâce à notre acceptation de la double nationalité, vote lors d'élections étrangères, tunisiennes par exemple, donne la majorité aux islamistes ; dans les mêmes proportions qu'en Tunisie. Le contact avec une société plus libre n'a donc aucune influence sur le comportement global de ces immigrés.

La population musulmane en France, de 10 à 12 millions de personnes, ne manifeste jamais son acceptation de notre société. Les Musulmans réservent leur émotion et leurs démonstrations de masses au conflit israélo-palestinien. Là on les voit dans la rue, nombreux.

Je suis malheureusement ainsi conforté dans l'idée que la masse des Musulmans en France n'est pas intégrée, qu'elle est restée centrée sur des schémas venant d'ailleurs, et ne s'intégrera pas. C'était pourtant l'occasion pour elle de se désolidariser spectaculairement de cette vision de l'Islam qu'on prétend dévoyée. Le malaise vient de ce qu'en fait les islamistes appliquent les dogmes originaux à la lettre ; la vraie lecture du Coran est faite par eux. C'est celle de la conquête des 7^{ème} et 8^{ème} siècles. Tout a été écrit une fois pour toutes. Instinctivement, beaucoup de Musulmans doivent hésiter à condamner tacitement d'autres Musulmans, dont ils réprovent peut-être les excès, mais perçoivent aussi qu'ils n'en sont pas si loin par le cœur, et dont ils redoutent les représailles car ils sont déjà dans la place. Les djihadistes français partis se battre pour Daesh ne sont pas en perte de repères comme de bonnes âmes nous disent. Des repères, ils en ont ; mais ce ne sont pas les nôtres.

J'entends dire que presque toutes les religions ont connu leurs périodes d'intolérance et de brutalité. Certes ; mais toutes ont renié ces errements. Toutes sauf l'Islam. Le Christianisme a amené des excès. Mais ces excès ont été le fait des « églises », des individus donc ; ils ne sont pas inscrits dans les textes. Dans l'Islam la violence est dans les textes qui ne peuvent changer. L'Occident, donc le Christianisme et pour une part le Judaïsme, a inventé la démocratie, les droits de l'homme, l'individu, la liberté d'entreprendre, la médecine, les sciences et la technologie modernes. En regard, combien de prix Nobel, combien de noms de grands scientifiques, de grands capitaines d'industrie musulmans ? La démocratie et le modernisme sont sortis du Christianisme. Ces deux notions sont étrangères à l'Islam auquel le monde moderne ne doit strictement rien.

Les bonnes consciences feront aussi remarquer que toutes les religions ont leurs extrémistes (même le pape actuel est de cet avis !), et certains n'hésitent pas à considérer comme tels les catholiques traditionalistes et les églises évangéliques dont le prosélytisme connaît quelques succès dans certaines régions du monde.

Encore une fausse symétrie! Contestent-ils la démocratie ? Quelle tyrannie exercent-ils ? Combien de crimes leurs sont imputables ?

Quand j'entends parler d'interprétations diverses du Coran, je me demande à quoi on fait allusion. Il n'y a pas d'Islam modéré. Mais il y avait par contre, chez nous, depuis assez longtemps, une population musulmane de volume modeste pour qui la religion était un vernis culturel transmis par la tradition familiale, et qui, jusqu'à une date assez récente, s'accommodait d'un pays « insoumis » qui ne lui faisait pas de misères. Ça, c'était avant l'immigration massive. Maintenant ils sont très nombreux et, depuis des dizaines d'années, une minorité d'activistes appelle la masse grandissante à la lecture authentique du Coran, qui rejette tout compromis avec les insoumis, et pousse à les convertir, si nécessaire par la force, à les asservir ou les annihiler. Malheureusement ils ont raison ; le Coran c'est ce qu'ils en disent, et malheureusement aussi ils entraînent de plus en plus de gens avec eux, les jeunes surtout, même nés Français. Dans islamiste il y a Islam, et je vois de moins en moins de Musulmans d'antan et de plus en plus d'islamistes de maintenant.

Il faudrait que les Musulmans se réfèrent à Allah dans la seule sphère privée, et acceptent la loi des hommes. Mais comme l'Islam ne se soumettra pas à cette exigence purement politique, qui n'empiète pas sur la liberté de penser ni sur l'exercice de la religion, à terme ce sera l'affrontement. Il n'y aura pas d'aggiornamento car le Coran a été dicté par Dieu et ne peut donc être altéré ; jusqu'à la fin des temps. L'Islam est insoluble dans notre démocratie c'est une certitude. On ferait bien d'ouvrir les yeux et d'en tirer les conséquences.

Des individus peuvent s'intégrer, et il y en a des exemples, en trop petit nombre, certains éminents, mais il n'y aura pas d'intégration collective des Musulmans.

Le Père de Foucault l'avait bien vu il y a plus d'un siècle (1907) quand il écrivait : « ...d'une façon générale, sauf exception, tant qu'ils seront musulmans, ils ne seront pas Français, ils attendront plus ou moins patiemment le jour du Medhi, en lequel ils soumettront la France ».

L'adaptation ne peut venir que des individus eux-mêmes. Mais elle est risquée et restera donc marginale. C'est l'Islam du Prophète qui s'étend sous nos yeux; pas l'Islam modéré qui collectivement n'existe pas.

Les paroxysmes de violence auquel parviennent régulièrement les extrémistes islamiques depuis le 11 septembre 2001, lors des monstrueux attentats du World Trade Center et du Pentagone aux États-Unis, suivis de tant d'autres, y compris chez nous (plus de 300 morts et 1000 blessés depuis 2015 seulement), sont une illustration inquiétante de ces comportements. Rappelons que les attentats les plus abominables ont suscité des vagues de liesse dans la plupart des pays musulmans ; souvent aussi dans les écoles de certains de nos quartiers. Il est certain que ces événements vécus ne sont que le début d'un affrontement, d'un autre type que ceux connus jusqu'ici. Les recrues pour des actes violents chez nous ne manquent pas. Même si on admet que seulement 1% de la population musulmane adulte est prête à des gestes violents (estimation optimiste), cela fait environ 50 à 60.000 tueurs potentiels. Imaginez une action concertée, même réduite à une série d'actes individuels. Nos services de renseignement, nos forces de l'ordre, notre justice, notre petite armée seraient dépassés, saturés, incapables d'empêcher une hécatombe.

Je ne peux m'empêcher de citer ici des extraits d'un article courageux paru dans « le courrier international »^[4] sous la plume d'un journaliste musulman. « Les discours racistes que vomissent nos médias à longueur de journée, notre haine primitive de l'autre, nos violations quotidiennes des valeurs humaines, notre dédain obstiné des droits des minorités, des femmes, des enfants, des travailleurs privés de droit de grève et d'association, toutes ces pratiques apparaissent irréprochables dans notre monde arabo-islamique, le meilleur des mondes possibles. Sa violence est un « djihad », ses assassins sont des « héros », ses kamikazes sont des « martyrs » [...] Nos kamikazes se font exploser au milieu de [civils] et pendant ce temps les foules dansent à l'évocation de leurs hauts faits, les élites saluent leur héroïsme et on prie pour leurs âmes pures. »

Comment s'étonner que les populations occidentales jettent de plus en plus un regard hostile sur cette religion? On cherche une raison à la montée des nationalismes en Europe ? Mais elle est là !

On nous le serine: dans le refus du terrorisme il ne faut pas faire l'amalgame entre les « fous de Dieu » et le reste des populations musulmanes que l'on « stigmatiserait » ainsi injustement. Soit ! À elles, par leur attitude, de justifier cette distinction. Or on ne les entend pas, on ne les voit pas dans la rue pour dénoncer les excès. Les massacres, les enlèvements ne suscitent pas de commentaires chez eux ; pas même, sauf rarissimes et timides exceptions, venant de personnages éminents comme le recteur de la mosquée de Paris.

Beaucoup refusent de prendre ce qui se passe pour le début du heurt entre deux civilisations, occidentale et islamique, et rejettent la vision américaine du monde: les bons contre les méchants. Trop simpliste, paraît-il! C'est sans doute simplificateur mais est-ce si absurde? Remarquons que l'Islam montant, comme il y a peu le communisme, n'a qu'un adversaire principal: l'Occident, dont la Russie fait maintenant partie. D'un côté des démocraties (toujours imparfaites), de l'autre des tyrannies (souvent parfaites). D'un côté l'individualisme et la liberté. De l'autre une collectivité obscurantiste et violente. Refuser l'affrontement ne rime à rien. On peut aussi refuser la maladie et le mauvais temps. Cela ne mène nulle part. Il y a un moment où il faut choisir son camp.

Cette vision de la religion d'Islam n'est pas sans importance dans l'appréciation des problèmes d'immigration. Elle est même essentielle.

Certains, pour évacuer le problème, feignent de se réjouir au contraire de cette importation et appellent de leurs vœux une société multiculturelle dans laquelle les uns s'enrichiraient au contact des autres. Il faudrait se réjouir de cette culture de la diversité. Quelle illusion! Voyez le Liban. C'est au contraire un ferment de dissolution de l'identité nationale. Car cette osmose ne sera pas seulement intellectuelle.

Depuis bien des années l'Islam a commencé à imprégner nos règles de vie en société. Ce phénomène s'accélère. Des élus, des responsables syndicaux ou associatifs, se prêtent complaisamment à ses exigences quitte à les imposer aux non Musulmans. Des collectivités locales participent, de manière directe ou indirecte, au financement des mosquées sur les fonds publics ce qui est contraire à l'esprit de la loi de 1905. On contourne la loi, on biaise, on joue sur les mots, on parle de centres culturels, qui comprennent bien sûr toujours un lieu de culte et une école coranique. Et l'autorité publique laisse faire. Les prières de rue sont devenues si banales qu'on n'en parle même plus. On mange halal même si on n'est pas musulman dans de plus en plus de centres de restauration collective, publics ou privés, et on finance ainsi sans s'en soucier les imams des mosquées.

On a commencé à interdire ici ou là les sapins de Noël, les crèches. On change les noms de certains événements de la vie sociale qui trahissent trop leur origine chrétienne. Dispenser des soins médicaux devient parfois complexe et risqué car nombreux sont les Musulmans qui ont des exigences liées à leur religion. Les problèmes de sécurité dans les hôpitaux sont majoritairement leur fait. Des enseignants ne peuvent plus dispenser normalement l'enseignement dans certaines disciplines car certains cours sont jugés provocateurs par leurs élèves musulmans ; beaucoup obtempèrent pour avoir la paix, voire pour ne pas courir de risque. Des magistrats atténuent la gravité de délits voire de crimes, donc les sanctions, car les accusés « n'ont pas nos codes culturels » et sont en conséquence partiellement excusés. Et les exigences se multiplient : lieux de prière dans les entreprises, séparation hommes-femmes dans certains services publics, conférences et réunions réservées à l'un ou l'autre sexe, aux gens de couleur, sans que l'autorité s'émeuve. On pourrait continuer cet inventaire. Et de plus en plus de responsables se font les complices de ces démarches. Des maires contournent la loi pour satisfaire ces demandes et se ménager les électeurs musulmans ; des directeurs d'école qui lançaient des cours d'Arabe alors que tant de leurs élèves possèdent si mal le Français, viennent de se voir devancés par la république qui établit officiellement l'organisation de cours d'Arabe dès le CE1. Et que dire de ces « artistes » qui publient ou chantent des textes où on appelle à la haine de la France quand ce n'est pas au meurtre. Et cela apparemment sans être poursuivis.

Ceux qui viennent en France avec le désir de s'intégrer sont des immigrants. Ceux qui viennent en cherchant à recréer chez nous la société qu'ils viennent de quitter sont des colonisateurs^[51]. Et c'est ce qui se passe sous nos yeux. On assiste au début d'un remplacement de population.

La république cède partout alors qu'elle devrait imposer ses lois à chacun et ne renoncer à rien qui fait la quintessence de notre société. Aucun des errements signalés plus haut (liste ô combien incomplète) n'est acceptable. Et pourtant c'est généralement accepté.

Notre loi doit s'imposer à tous ceux, sans exception, qui vivent sur notre sol. Ne soyons pas naïfs. L'islam ne se reformera pas pour permettre à sa diaspora de s'adapter à la société d'accueil. Il n'y a d'ailleurs dans l'Islam aucune hiérarchie « terrestre » qui pourrait imposer une évolution, une acceptation d'une autre autorité que celle de Dieu. Chez les Musulmans pas de concile réformateur à attendre.

Toutes les associations islamiques réclament le « droit de vivre leur différence »^[6], différence qui ne porte pas que sur des détails liés à la vie spirituelle. Et on ne peut pas compter sur le CFCM^[7] créée artificiellement par M. Sarkozy lorsqu'il était ministre de l'intérieur, pour être un intermédiaire positif dans la nécessaire intégration de ces populations, car son noyau dur est tenu majoritairement par des intégristes islamiques. L'UIOF qui en est le cœur est un organe des frères musulmans.

Si le blasphème contre l'Islam n'est pas encore puni par la loi chez nous, il y a des comportements « spontanés », même chez des personnages politiques de premier plan dont des ministres, qui vont dans ce sens. Tout pousse à une autocensure de plus en plus visible.

Beaucoup de structures en place avec notre complicité, voire avec notre argent, construisent les bases d'un état dans l'état.

Dans les cités à population majoritairement musulmane l'application de la Charia s'étend de plus en plus. Des mariages illégaux et clandestins sont célébrés d'après la loi islamique ; sans mariage civil ni PACS dont la nécessité n'est même plus ressentie pour des raisons matérielles puisque les prébendes payées par le contribuable n'en dépendent pas. Des juges islamiques auto-proclamés et consultés par les fidèles musulmans qui le souhaitent, rendent la justice.

Des conventions plus ou moins secrètes ont été passées avec des Etats musulmans désireux de contrôler leurs ressortissants sur notre sol. L'une d'elle passée avec le Maroc en 1981 prévoit pour tous les marocains vivant en France l'application non pas du droit civil français mais du droit marocain islamique en matière de mariage, répudiation, et de filiation.

Cela n'empêche nullement les « ayants droits » de percevoir les diverses allocations versées par les contribuables français, y compris la « prime de Noël » ce qui ne manque pas de sel s'agissant de Musulmans. Sait-on qu'un Français chrétien ne peut épouser une Marocaine, une Tunisienne ou une Algérienne si ne lui est pas délivré, par le consulat du pays de l'épousée, un « certificat de coutume » lui-même dépendant de sa conversion à l'Islam ? Et ce document est exigé par les mairies françaises !

Le choix de société est essentiel pour les Français musulmans dont on attend toujours qu'ils montrent clairement l'attachement à la démocratie, qu'ils ont recherchée, ou du moins implicitement acceptée, en fuyant leur pays d'origine. Ils pourraient être les inventeurs de cette conduite islamique modérée seule compatible avec notre civilisation. Mais il y faudra beaucoup de temps et, surtout, beaucoup de courage. Pour l'instant on n'entend rien, on ne voit rien. Et ce n'est pas bon signe.

Quelques-uns ont choisi. Ils le manifestent par la lassitude de voir leur vie quotidienne polluée par les exactions de minorités impunies, de voir l'amalgame qui est fait (et c'est actuellement inévitable) entre Musulmans et délinquants, et par leur réussite scolaire et professionnelle. Mais c'est malheureusement encore trop rare. Malgré la réticence quasi générale de la presse à évoquer ces choses-là, on apprend parfois, en général à l'occasion d'incidents, les noms de Musulmans qui prennent le risque de franchir le pas et d'afficher publiquement leur « ralliement » à la société dans laquelle ils vivent. Ils sont courageux ; leur sécurité dépend trop souvent de la protection policière. C'est révoltant. Il faut que la peur change de camp.

On parle aux jeunes des banlieues difficiles de leurs droits, pas de leurs devoirs, on ne les incite pas à l'effort et on les conforte dans l'idée qu'ils sont les victimes d'une société oppressive et égoïste qui justifie leur

« haine », alors que s'ils sont ici c'est parce que cela leur paraît plus supportable que là d'où ils viennent. On ne règlera pas les problèmes par plus de terrains de foot, de « lieux de vie » où le rap et la drogue règnent, par des cours de boxe exutoires supposés de la violence, par la discrimination positive qui fait que l'origine ou la religion tient lieu de faire-valoir, par des séjours à la mer ou à la montagne où les voyous exportent leur violence au grand dam des populations locales.

Les jeunes filles surtout pourraient jouer un rôle déterminant. Elles savent tout ce qu'elles ont à perdre si les pesanteurs islamiques s'exercent sur leur environnement. Mais la crainte est trop forte, car dans les « banlieues », la loi de la république est quasi absente. L'état pourrait créer les conditions de cette évolution en montrant sans faiblesse qui commande en France. Mais le courage manque.

Pour que le cas d'un pouvoir, initialement légitime, prenant fait et cause pour « l'envahisseur » ne puisse pas être envisagé (syndrome du « camp des Saints », écrit par Jean Raspail il y a plus de 40 ans), il faut que les pouvoirs législatif et exécutif, nationaux et locaux, ne finissent pas par être exercés ou noyautés, gangrenés par des personnes issues de ces populations et non assimilées. Et cela arrivera inévitablement avec un système démocratique comme le nôtre si rien n'est fait pour arrêter l'inflation d'un électorat qui est déjà localement parfois, ou sera bientôt, massivement favorable aux islamistes, par adhésion, peur ou indifférence. Actuellement le président de la république française peut très bien être binational, musulman ; en clair le « chef » des Français, celui qui a le doigt sur le bouton nucléaire, peut, dans l'avenir proche être suspect d'une double fidélité et avoir des obédiences, spirituelle et politique, étrangères à notre civilisation, notre histoire et notre identité.

Il faut donc d'abord arrêter toute immigration musulmane. Cela ne suffira pas car la démographie des populations déjà « francisées » joue contre nous. C'est une priorité, une condition nécessaire mais pas suffisante.

Comme le fait remarquer Jean-Claude Barreau, la religion musulmane s'adaptera, peut-être, en tous cas chez nous, à la longue, si les pressions internes et externes sont suffisantes, et ne laissent espérer aucun accommodement possible sur ce qui fonde notre société ». Toute autre démarche ne peut mener qu'à l'affrontement ou à la soumission.

Pour ceux qui estiment ce compromis inacceptable, il reste l'exil. Encore une fois nul n'est obligé de rester en France malgré lui.

Il n'est plus temps de se tordre les mains en ne faisant rien. Sinon, à chaque nouvelle tuerie on se contentera encore de réagir par des marches blanches, des bougies, des cellules psy et des colloques interminables et stériles sur les plateaux télé. Et les médias réuniront des aréopages de politiques qui nous diront, après le traditionnel hommage aux victimes, que c'est inacceptable et que la république ne se laissera pas impressionner.

[1] Des amputations et exécutions publiques ont toujours lieu en Arabie Saoudite. Parfois au Pakistan. Le nord du Mali aux mains des islamistes, avant l'intervention française en 2013, a aussi été le théâtre de tels actes barbares.

[2] Y compris en Tunisie et au Maroc. Par contre un Musulman peut épouser une Insoumise (qui ne le restera pas longtemps...)

[3] Sermon de Mahomet; printemps 632.

[4] Courrier international n° 576 citant le journal Al Hayat. Auteur Afif Lakhdar.

[5] Immigrer, ce n'est pas changer de lieu géographique, c'est changer d'Histoire (Jean-Claude Barreau; le Figaro, 1^{er} février 1997).

[6] Alors que la réciprocité est refusée en terre d'Islam.

Chapitre 3

Réflexions sur la démarche de résistance à l'Islam :

Dans le domaine de l'immigration, et, partant, de la sécurité intérieure, il est patent que nous n'avons pas de problèmes majeurs de police, mais un énorme problème de justice. S'il faut absolument ajuster nos lois et règlements, sanctionner sans doute les comportements déviants de certains magistrats, il faut aussi augmenter les moyens consacrés à la justice qui est une des plus mal dotée en Europe.

Le président ne s'intéresse pas à ces aspects vitaux du domaine régalien. Après avoir signé le « pacte de Marrakech pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », il vient encore de le prouver lors d'une visite récente en Alsace qui n'a rien apporté de tangible.

Actuellement, toute notre politique en matière d'immigration est corsetée par des principes, des lois, des règles très permissives, laxistes, certaines imposées par l'Europe et que nous acceptons volontiers, quand nous n'en rajoutons pas au nom de nos « valeurs républicaines » et de notre « tradition d'accueil ». Les accès d'autorité, en paroles, sont rares, en actes, inexistantes. Les récentes lois vont toutes dans le sens de l'amollissement. C'est ce qu'il faut inverser. En finir, dans ce domaine, avec le « tout est permis sauf.... » ; le remplacer par le « tout est interdit sauf.... ». C'est, pour les 20 ans à venir indispensable, vital. Ensuite, on verra.

Il faut que la politique d'immigration soit rigoureuse, restrictive, visant à l'assèchement rapide des flux migratoires, essentiellement musulmans, vers notre pays ; l'inverse de ce qu'on fait maintenant. Le filtrage doit se faire au cas par cas et, sauf exception, c'est l'intérêt national qui doit être d'abord pris en considération.

D'emblée on peut percevoir qu'il sera difficile de répondre à deux questions toutes deux très importantes : quelle conduite adopter vis-à-vis de tous les récents immigrés, déjà citoyens français ?

quelle gestion de la situation transitoire, entre la situation actuelle et la situation qui résultera, en régime de croisière, des décisions futures ?

A moins d'un changement radical de vision politique au sommet de l'état, à l'occasion de nouvelles élections par exemple, nous ne pouvons compter sur les autorités en place, aveugles ou complices, pour changer les choses et il ne peut être espéré que leur comportement changera. Le levier d'action principal est l'opinion publique.

Il faut donc chercher à agir sur la population de souche plus ancienne et ouvrir ses yeux sur ce qu'est vraiment l'Islam, sur son emprise grandissante dans notre société qui évoluera inéluctablement à terme vers la société islamique idéale fondée sur la charia. Les Musulmans désireux d'intégration, qui est nécessaire avant l'assimilation, souhaitable, ne doivent pas être découragés ; et les autres contraints, soit à plier, soit à s'exiler ?

Toute action dans ce domaine peut être entravée, voire annihilée prématurément par des autorités politiques, policières ou judiciaires. Pour éviter cet obstacle, il convient qu'elle reste dans les limites légales ; tout en se préparant à les franchir dans l'hypothèse où l'autorité politique en place ne contrôlerait plus la situation, ou, pire, prendrait fait et cause pour l'adversaire.

L'armée française est légaliste. Elle obéira aux ordres du gouvernement élu que le peuple a choisi par des voies légales ; en tous cas tant que ne surgiront pas des événements sociaux majeurs mettant en péril la nation, que l'autorité politique se révélerait incapable de juguler.

Le temps joue pour les islamistes. Grâce à la natalité de la population musulmane déjà présente, à une immigration invasive débouchant à terme sur la naturalisation, et à leur apparente acceptation de certaines règles démocratiques, par le jeu des élections ils vont s'emparer de postes d'influence, voire d'autorité, et imposer petit à petit leurs codes civilisationnels. Le noyautage de notre société est déjà en

cours. Quand ils seront suffisamment en place, ils balaieront la démocratie dont ils se seront servis pour prendre le pouvoir et établiront la charia.

L'intérêt des islamistes n'est pas, dans l'immédiat, de susciter des événements de grande ampleur qui pourraient entraîner des réactions d'autodéfense des citoyens de souche, et qui sait, réveiller enfin nos dirigeants, et les amener à faire ce qu'ils refusent de faire depuis plus de trente ans.

Rôle des églises chrétiennes : C'est une question délicate. Depuis plus d'un siècle, et jusqu'à l'irruption de l'Islam dans notre société, la religion était considérée comme une survivance du passé que l'on tolérait dans la mesure où son rôle dans la vie de la cité était marginal. Maintenant le champ des esprits est en friche et c'est l'Islam conquérant qui envahit notre espace. Les églises sont vides mais les mosquées sont pleines. On n'a jamais autant parlé de religion que maintenant. Il faudrait ressusciter les Templiers. Mais chercher à revivifier le Christianisme dans les esprits de la masse, même dans un but « défensif », me paraît difficile si la démarche apparaît purement prosélyte à but religieux. D'abord, sans précautions particulières, cela se heurtera au rejet dans des esprits façonnés par plus d'un siècle de laïcité, qui ne verront pas l'objectif de défense de leur monde gravement menacé. Ils n'en retiendront que l'impression de retour en arrière, de retour « de la calotte » et la critique implicite de la république ; ce sera contre-productif. Il faut contourner cet obstacle en insistant sur notre histoire, notre civilisation, notre genre de vie, notre humanisme, et même les « valeurs de la république », en montrant bien que tout ce qui est essentiel nous vient du Christianisme. Il faut que le lien devienne évident même dans l'esprit de la masse. Je suggérerais donc de mettre la pédale douce sur le côté religieux et d'insister sur le côté civilisation chrétienne ; qui ramènera sans doute doucement au côté religieux pour certains.

Cette approche n'est pas xénophobe ; elle est évidemment dictée par le souci, d'abord de résister à l'Islam, puis de le rejeter. L'hostilité à l'Islam n'est pas primaire, mais réfléchie, pour les raisons que j'ai exprimées plus haut.

La hiérarchie catholique et son chef seraient-ils des alliés dans cette démarche ou des adversaires ? Avec un pape comme celui que nous avons, la question se pose.

Chapitre 4

Conclusion partielle :

M. Chirac, lors des travaux sur la constitution européenne mort-née, avait eu l'audace d'accorder à l'Islam une place dans la civilisation européenne, ce qui l'avait amené à refuser toute référence à ses origines judéo-chrétiennes. L'Islam a bien joué un rôle dans l'histoire européenne mais seulement parce qu'elle l'a marquée par le fer et par le feu. L'Islam est un corps étranger dans notre société occidentale démocratique et de civilisation judéo-chrétienne, incompatible avec elle. Il aurait mieux valu ne jamais l'y admettre.

Même si les Islamistes sont encore une minorité, mais une grosse minorité tout de même, active et nuisible, ils sont en accroissement rapide et s'imposent de plus en plus aux autres Musulmans, les jeunes en particulier. Le problème principal auquel nous faisons face sur les plans identitaire et sécuritaire vient du vivier que constitue la population musulmane. Il faut arrêter de l'alimenter ; le tarir quand c'est possible en le débarrassant de ses éléments inassimilables. C'est à eux de s'adapter ; pas à nous.

Il faut rétablir l'ordre républicain partout.

Il faut avoir une politique qui montre clairement l'intérêt qu'il y a à bien faire, et les risques pris dans le cas contraire, de façon à forcer les Musulmans récalcitrants mais régulièrement sur notre sol, à renoncer à tout espoir de voir la charia régler un jour leur vie publique. Dans le cas contraire seul l'exil est envisageable. Il y a près de 60 pays musulmans dans lesquels ils pourront vivre conformément à leurs vœux et qui, normalement, devraient être ravis de les accueillir.

Quelle attitude adopter vis à vis des immigrés récents?

Il y a trois catégories d'immigrés musulmans. Ceux qui ont été naturalisés dans les 30 ou 40 ans écoulés, et leurs descendants, les étrangers qui sont chez nous régulièrement et les clandestins.

Que faire ? Les nouveaux Français :

Il ne serait pas réaliste d'imaginer reconsidérer le statut de tous ceux que nous avons trop souvent imprudemment naturalisés. Nos textes, notre aveuglement et notre lâcheté nous ont amenés à trop de générosité. Nos lois et notre politique doivent être réformées rapidement sur ce point sous peine de voir se dissoudre à moyen terme ce qui fait le ciment de notre nation.

Mais ce qui est fait est fait.

Les nouveaux Français ne peuvent pas ne pas être acceptés, parce que leur nombre interdit toute autre option, et parce que faire a priori le tri entre les bons, intégrés ou intégrables, et les autres est impossible. Mais à la condition qu'ils admettent les lois et les coutumes de notre pays, les respectent, et n'attendent pas notre tolérance pour des comportements incompatibles avec les fondements de notre société. La république ne doit tolérer à cet égard aucun comportement déviant. Ceux qui penseraient ne pas pouvoir s'y soumettre peuvent partir. Nul n'est obligé de demeurer Français contre sa volonté. Et pour les récalcitrants, nous avons dans la majorité des cas un levier d'action efficace, car très nombreux sont ceux qui ont une double nationalité ouvrant le champ à des expulsions forcées. C'est une menace qu'il ne faut pas hésiter à brandir ; et à exécuter.

J'entends la contradiction s'élever. La France a, dans le passé, réussi l'intégration de populations étrangères sans que la cohésion nationale en ait finalement souffert. Alors pourquoi pas ceux-là ? Si on ouvre n'importe quel annuaire téléphonique on constate effectivement qu'environ un quart des noms, parfois plus selon les régions, ne sont pas à consonance « gauloise », et il ne viendrait à personne l'idée de prétendre que les patronymes italiens, allemands, polonais, espagnols, portugais, anglais, russes, hollandais, etc. désignent des Français mal intégrés. Je récuse cette fausse symétrie qui ne voit dans l'immigration vécue depuis plus de 30 ans que la continuation de celle que nous avons connue avant et après la seconde guerre mondiale. Les vagues les plus anciennes étaient constituées d'Européens, de même culture judéo-chrétienne que nous, qui se sont coulés dans notre moule sans difficulté durable, et qui d'ailleurs n'envisageaient pas autre chose. L'obstacle de la langue a été franchi à la seconde génération au plus tard et, pour l'essentiel, à travers leurs enfants, les survivances de leurs racines se limitent à une curiosité et un souci culturel tournés vers leur pays d'origine et à quelques habitudes gastronomiques, parfois à une pratique spécifique de leur religion, en marge de la vie sociale et sans impact sur elle. En toutes occasions ces populations ont globalement montré un comportement français sans faille. Jamais nous n'avons eu à infléchir nos lois pour les leur adapter et ils n'ont d'ailleurs rien demandé.

Les immigrés d'origine asiatique, même s'ils conservent de façon plus marquée et plus durable des traits sociologiques et culturels spécifiques, acceptent la société dans laquelle ils ont été accueillis ; et ils ne font collectivement pas parler d'eux, n'emplissent pas les prisons, et leurs enfants figurent en bonne place dans les classements scolaires.

Ce qui est bien le moins que nous puissions attendre de ceux qui nous rejoignent.

En est-il de même avec les populations musulmanes, africaines pour une grande part, maghrébines en particulier ? Évidemment non. L'Islam est là qui complique tout. Aucune autre collectivité ne fait autant parler d'elle en mal.

C'est le problème le plus complexe.

Il faut leur rappeler qu'en Occident en général, et en France en particulier, ils ont les droits que la démocratie accorde à tous sans considération de la religion, pas davantage, la loi de la majorité s'appliquant, qu'aucune disposition légale, administrative, de quelque niveau que ce soit, ne sera prise pour se conformer à des usages religieux islamique, pas plus qu'il n'en est pris pour s'adapter à quelque religion que ce soit. Leur rappeler que s'ils sont chez nous c'est que leur sort leur paraissait meilleur que là d'où ils viennent, et que s'ils pensent avoir fait erreur ils peuvent repartir.

On pourrait penser à faire signer individuellement une charte de loyauté à la France et à son système politique démocratique reconnu primer sur les préceptes religieux quels qu'ils soient, qui doivent rester du domaine strictement privé. Mais faire signer un tel document par les seuls Français musulmans serait difficile à faire accepter par eux et l'opinion publique car discriminatoire. Et pourquoi eux et pas ceux des autres religions ? Et n'oublions pas que parmi eux il y a ceux qui se sont intégrés (il y en a, même s'ils sont trop minoritaires), ceux qui se sont battus avec nous, et leurs descendants, qui doivent se demander s'ils ont alors fait le bon choix. Pour ceux-là au moins nous devons trouver une solution qui leur accorde la place à laquelle ils ont droit sans leur imposer des règles humiliantes. Agir autrement constituerait

d'ailleurs un repoussoir pour les Musulmans qui sont dans le doute sur la conduite à tenir.

On peut trouver des palliatifs.

Soit le faire signer par tous les Français majeurs, mais les Français de souche plus anciennes peuvent aussi se sentir discriminés, car pourquoi exiger cela d'eux maintenant alors qu'ils ne posent pas de problèmes de cette nature et qu'on n'aurait jamais pensé à le leur imposer jusqu'à ce que l'Islam impacte si durement notre société ?

Soit se contenter d'un article de la constitution précisant ces points ; article sur lequel devrait s'engager clairement tout nouvel acquérant de la nationalité française. C'est probablement cette solution qui serait la moins critiquable, plus facile à accepter car s'imposant par nature à tous les Français. Et, sans imposer d'engagement signé individuel de tous les citoyens, elle aurait force de loi pour tous. Il serait souhaitable que cet article prévoie une mention rappelant les racines judéo-chrétiennes de notre société et donc légitime la présence des signes extérieurs visibles de notre histoire, religieux ou pas : tout bâtiment, constructions grandes et petites, manifestations dans les lieux publics etc. Nous ne changerons pas notre histoire ! La rédaction de cet article devra être rigoureuse, les mots choisis avec soin, de façon à ce qu'une interprétation « laïcarde » n'en vienne pas à changer le monde réel des primo-occupants, monde qui ne posait pas de problèmes jusqu'à l'irruption de l'Islam dans notre société. Ma préférence va sans conteste à cette solution.

Ne pas oublier, dans les textes, lois, décrets, règlements, code civil.... de préciser les sanctions, qui doivent être dissuasives, s'appliquant aux contrevenants

Chapitre 5

Que faire ? Les étrangers en situation régulière

Nous mettrons de côté les ressortissants des pays européens dont le sort est réglé par des accords internationaux et qui par ailleurs ne posent pas de problèmes majeurs.

Avec les autres, nous avons une chance si j'ose dire. Ils sont encore en amont du processus de naturalisation que nous n'avons strictement aucune obligation de leur appliquer. Et ils sont des résidents « à durée déterminée » que rien non plus ne nous oblige à prolonger. On ferait bien d'être plus regardant sur la qualité des personnes dont nous envisageons de faire des Français, et, sauf cas particulier, c'est le seul intérêt national qui doit être considéré.

Si d'ailleurs on veut se réserver une petite chance d'intégrer un jour ceux qui sont déjà « dans la seringue » et qui posent un problème énorme, il faut tarir le flux. C'est l'indigestion! Pour pouvoir se consacrer à l'intégration de ceux qui le souhaitent, sous les fermes conditions exposées ci-dessus, il faut donner un coup d'arrêt à l'immigration.

Une réaction de rejet global est en train de surgir chez nos concitoyens. Si rien n'est fait de sérieux, les inévitables excès que cela entraînera nécessairement seront à mettre au débit de nos dirigeants qui, depuis près de 40 ans, n'ont rien voulu voir venir et n'ont pas eu le courage de réagir à temps.

Que faire ; les clandestins ? Un clandestin est quelqu'un qui, par définition, n'a aucun droit à se trouver chez nous. La règle générale doit être la reconduite pure et simple à la frontière, et sans devoir passer par des procédures judiciaires longues et complexes, qui surchargent les tribunaux et font apparaître le renvoi comme inhumain s'il est prononcé après des années de clandestinité. Pendant ce délai les clandestins ne peuvent que vivre en marge, travaillant « au noir » ou vivant de la générosité publique, voire de larcins, de trafics, mais en même temps envoyant leurs enfants à l'école, ce que l'hypocrisie de nos lois accepte. Parmi les clandestins il faut compter tous ceux dont le visa régulier est expiré et qui ont « oublié » de repartir chez eux

On peut être plus vigilant à nos frontières. Mais ne rêvons pas. On ne rendra pas hermétiques près de 5000 km de frontières terrestres et maritimes surtout à l'ère des accords de Schengen et alors que l'Europe n'est toujours pas décidée à adopter une politique protectionniste commune efficace dans ce domaine. Ce qui se passe depuis longtemps, en particulier à la frontière grecque et en Méditerranée, n'incite pas à l'optimisme. En attendant il faut être ferme avec les contrevenants et dissuasif; dissuasif en n'accordant pas systématiquement des subsides à n'importe quel individu au seul mérite d'avoir réussi à s'infiltrer jusqu'à nous sans se faire pincer. Il est notable que les pays européens de l'est qui n'ont pas notre « générosité »

échappent en grande partie à cette immigration massive. Des accords européens, imprudemment signés par la France, nous brident-ils ? Alors il faut les dénoncer. Rien ne sera efficace tant que la force d'attraction qu'exerce notre pays sera supérieure au risque couru par les prétendants.

L'obstacle au changement : la cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

C'est un cerbère malveillant qui bridera toute action. La CEDH coexiste avec la cour de justice européenne à Strasbourg. Si l'existence de la seconde se justifie dans une instance internationale structurée avec des règles communes précises, il n'en est pas de même de la première.

La CEDH n'est pas une émanation de l'UE en tant que telle. Elle se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948. Le pouvoir de ses juges est très grand car son action prend la forme vague de défense des droits de l'homme, des libertés, de la lutte contre le réchauffement climatique etc. Dans les faits elle défend la mondialisation, l'abolition des frontières, l'immigration, l'euthanasie, l'avortement, les LGBT, la légalisation de la drogue, la notion de blasphème etc. Aucune « cause » ne lui est étrangère.

Elle se compose de 47 états membres. On y retrouve tous les pays de l'UE mais aussi 20 autres pays dont certains à la légitimité douteuse, soit en raison de leur implantation géographique extra-européenne (Azerbaïdjan, Turquie, Géorgie, Ukraine), soit en raison de leur taille lilliputienne (San Marin, Liechtenstein, Andorre), soit en raison de leur appréciation approximative de la démocratie (Monténégro, Moldavie, Turquie, Azerbaïdjan), ou un cocktail de tout cela. Il y a un juge par état quelle que soit sa taille ou sa population. La CEDH est efficacement noyauté par des associations liées financièrement et/ou idéologiquement à « l'Open Society Foundation » (OSF) du milliardaire mondialiste SOROS qui manipule directement ou indirectement nombre de ses juges issus de diverses ONG. La cour peut être saisie par presque n'importe qui, n'importe quel organisme ou association, n'importe quel état ou groupe de pression ; dont les ONG qui ne s'en font pas faute, très souvent avec succès.

Et ce n'est pas qu'une académie de philosophes et d'idéalistes discourant sur les moyens de parvenir à un monde paradisiaque. Elle prend des décisions, en se référant donc à des textes imprécis, sujets à interprétation. C'est presque une cour suprême. En près d'un demi-siècle, la juridiction a rendu plus de 10 000 arrêts. Ses décisions sont obligatoirement appliquées par les états concernés qui sont conduits à modifier leur législation ou leur pratique administrative pour s'y conformer. La France y obéit.

Elle n'est pas représentative mais a un pouvoir quasi discrétionnaire sur les pays constituant l'UE. C'est un obstacle considérable à la mise sur pied d'une politique identitaire et migratoire efficace. La France doit se retirer de cette institution dont la survivance même montre assez que ses buts réels conviennent bien à certains chefs d'état dont M. Macron. Qu'on ne dise pas que ce retrait est impossible. La France n'a signé son adhésion qu'en 1974 et n'a autorisé ses résidents à y faire appel qu'en 1981. Un retour en arrière est donc possible ; et nécessaire.

Mesures à prendre :

Fermer les portes : c'est la mesure la plus urgente. Le bateau coule ; il faut d'abord colmater les brèches.

Stopper l'immigration légale provenant de pays musulmans, ce qui dépend directement de décisions politiques françaises simples (visas). Pour les étudiants, assortir l'autorisation de séjour de l'obligation de repartir chez eux en fin d'études, avec imposition d'une limite à la durée des études.

Rétablir un contrôle sanitaire strict à l'entrée en France avec refus d'entrée si nécessaire (normes à déterminer).

Stopper l'immigration illégale en :

arrêtant toute subvention de quelque nature que ce soit, aux clandestins mineurs et majeurs, y compris l'AME (sauf urgence vitale immédiate), et d'une manière générale toute allocation à des personnes n'ayant jamais travaillé ni cotisé en France (cas de l'« allocation solidarité aux personnes âgées »).

expulsant les clandestins mineurs et majeurs sur simple décision administrative. Prendre des dispositions d'identification sûres pour éviter tout retour.

Internant les inexpulsables refusés par leurs pays d'origine ou dont la nationalité ne peut être déterminée.

Suspendre toute aide aux états refusant de reprendre leurs ressortissants.

Durcir les règles de la naturalisation par mariage.

Supprimer la scolarisation obligatoire des enfants clandestins.

Supprimer le droit systématique au rapprochement familial.

Revoir toutes les règles qui octroient des avantages financiers et sociaux aux hommes polygames, et aux enfants mêmes quand ils sont nés à l'étranger.

Supprimer le droit du sol.

Durcir sévèrement les règles d'accès à la nationalité française.

Établir la préférence nationale pour toutes les prestations sociales, et les emplois à compétences égales.

Déchéance de la nationalité française pour tous les binationaux coupables de crimes ou délits graves, et expulsion ou internement.

Annulation des tolérances accordées aux états étrangers et empiétant sur notre souveraineté.

Durcir les conditions du droit d'asile, accordé actuellement trop facilement y compris à des ressortissants de pays où des règles démocratiques existent.

Dénoncer les accords européens qui s'opposeraient à l'application des décisions évoquées ci-dessus.

Autres mesures :

Candidature à l'élection présidentielle : inscrire dans la constitution l'obligation d'être né sur le territoire français pour pouvoir être candidat.

Double nationalité : élus, fonctions d'autorité ou de représentation nationale, politique, administrative, militaire, police, tous corps de sécurité, toute personne ayant un emploi où elle est amené à avoir accès à des informations sensibles (à définir) : Interdire la double nationalité pour toutes ces fonctions. Toutes ces personnes doivent choisir la France, et renoncer à leurs autres nationalités avant de postuler ou d'entrer en fonction. Pour celles qui sont déjà en fonction, même choix obligatoire, le refus du choix exclusif de la nationalité française entraînant la révocation.

Mosquées : fermeture de toutes les mosquées où se tiennent des discours anti français et de toutes les écoles coraniques ne respectant pas le cursus scolaire national. Expulsion de leurs imams.

Interdiction stricte d'apporter, par quelque biais que ce soit, une aide, financière, en biens, en service, se traduisant in fine par une dépense d'argent public ou une aliénation de biens publics, à la construction d'édifices religieux ou de tout bâtiment abritant des locaux à destination culturel ou culturel liée à la religion musulmane.

Contrôle et limitation stricte des financements étrangers à la construction d'édifices religieux. Pas de financement public pour la formation des imams.

Nourriture hallal : application stricte de la législation sur l'abattage des animaux. Fin de l'autorisation de perception d'une dîme sur la vente des produits hallal au profit des imams. Le culte musulman devra, comme les autres, se financer par les dons des fidèles.

Aide au franchissement illégal de la frontière : pénalisation

Quartiers perdus ; reconquête et rétablissement de la loi républicaine : (nécessite une étude à elle seule).

Législation pénale: passer au peigne fin toute la législation française de façon à en durcir les règles à adapter à la gravité de la situation (étude à faire). Établir des règles pour que toutes les peines prononcées soient exécutées (suppression des peines de sureté systématiques édulcorant les peines prononcées dès le jugement, rétablissement de la « double peine » pour les étrangers, limitation des pouvoirs du juge d'application des peines qui ne doit pas être au-dessus des décisions d'un jury populaire.

Construction de prisons et/ou de camp de rétentions.

Budget : transfert du budget global économisé grâce à ces mesures pour favoriser une politique de natalité nationale.

Trahison : redéfinir les crimes de trahison et haute trahison, surtout dans le cas d'action armée ou terroriste contre des citoyens ou des intérêts français. Notion d'ennemi à redéfinir puisqu'il ne s'agit pas toujours d'un état reconnu. Renforcement drastique des peines encourues. Rétablir la peine de mort pour les crimes de trahison et de terrorisme. Rappelons qu'il n'y a guère, on fusillait les traîtres à la patrie.

Associations antipatriotiques : (à identifier selon critères à définir) ; dissolution.

Pacte de Marrakech : signé par la France le 20 décembre 2018 (Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières). S'en retirer.

Cour européenne des droits de l'homme : s'en retirer.

*

*

Ce programme sévère ne peut effrayer que ceux qui sont inconscients de ce qui se passe, ou pire, qui s'en réjouissent. Mais ce sera ça ou la dissolution de notre société dans quelque chose d'autre, avec un passage par la guerre civile ; à court terme. Avec un enjeu terrible : la disparition de la France ou sa transformation en quelque chose qui ne sera plus elle.

FIN



Général (2S) Roland Dubois

Copyright obligatoire en cas de citation ou de transmission de cet article, vous pouvez le copier:
Général (2S) Roland Dubois